

Pilotez vos dons reçus, en toute conformité.



La version **SaaS** de l'expertise Kloovis, pour les associations, fondations et fonds de dotation qui veulent piloter elles-mêmes la gestion des dons reçus de leurs mécènes entreprises, **en interne, sans déléguer**.

Mécénat en nature

Mécénat financier

Sponsoring

CE QUE VOUS GÉREZ

-  **Réception des dons**
Convention de mécénat, signature électronique.
-  **Reçus fiscaux conformes**
Émission automatisée au modèle Cerfa, transmis au donateur.
-  **Suivi de vos mécènes**
Donateurs, historique des dons et contreparties.
-  **Déclaration prête**
Reçus et montants agrégés pour le formulaire 2065-bis-SD.

OBLIGATION LÉGALE • DEPUIS 2022

Votre obligation déclarative, sécurisée

Toute association émettant des reçus fiscaux doit **déclarer chaque année** le nombre de reçus émis et le montant total des dons correspondants (**article 222 bis du CGI**, loi du 24 août 2021). La déclaration est due dans les **3 mois suivant la clôture** — et l'oubli coûte **150 € d'amende**.

Avec Solo, cette déclaration se construit toute l'année — plus de sprint de fin d'exercice.